

# Eloge de la sagesse

Auteur : Alain LANCELOT

27 mai 2001

Longtemps, j'ai détesté la sagesse. Persuadé, avec Cocteau, qu'à la bourse de la vie, un jeune homme ne doit pas acheter de valeurs sûres et, avec Sophocle, qu'il vaut mieux mourir avec Antigone que survivre avec Créon. Passe encore d'avoir le prix d'excellence mais pourvu que cette inhumanité soit compensée par quelque zéro de conduite. Plus facile à dire qu'à faire au demeurant : je n'ai vraiment réussi que la première partie du programme en épousant l'excellence scolaire mais en me contentant de flirter avec l'indiscipline rêvée.

L'idée de figurer parmi « les neuf sages du Palais Royal », ou « les sages de la République », comme disent « les journaux » me paraissait incongrue et, sous cette forme, un peu déplacée. Aussi me suis-je empressé, aussitôt nommé, de m'imaginer que je serais le fou dans la nef des sages. Et de refaire, à ma modeste mesure, l'éloge de la folie. Non pas, bien sûr, de la première folie, celle du chien fou, qui n'est que dérèglement maladif et stérile, mais de la seconde, celle dont Socrate dit qu'elle procède d'une impulsion divine qui nous fait rompre avec le normatif habituel (le « νόμιμοί ») pour inspirer l'initiation au mystère de l'au-delà, l'amour, la poésie et la perception de l'avenir.

De fait, ce génie exigeant et turbulent, déstabilisant parce qu'il est toujours du côté de la question et rarement du côté de la réponse, n'a guère cessé de me tourmenter pendant les cinq années que j'ai passées au Conseil, m'inspirant la folle présomption de ne pas traiter le droit par le droit mais à l'aune des valeurs et des finalités des personnes et de la société. Il m'est arrivé, ce faisant, de me brûler les ailes ou, ce qui est plus grave, d'importuner certains de mes collègues. Beaucoup plus rarement que je ne l'avais craint cependant. Car cette sorte de folie, si dérangeante qu'elle puisse paraître parfois, fait somme toute, très bon ménage avec la sagesse du Conseil, dont la réalité profonde m'est apparue peu à peu plus féconde que la vision superficielle que j'en avais au départ ne me le laissait deviner.

La science politique m'ayant conduit à compléter ma formation de droit public par l'histoire, la sociologie et la philosophie, j'avais redouté que le juge constitutionnel ne fût trop étroitement contraint par le formalisme de la procédure, les ornières de la jurisprudence, voire le magistère intellectuel de son grand voisin du Conseil d'Etat. Bref, qu'il soit trop étroitement juge et trop étroitement constitutionnel pour qu'il puisse prétendre au rôle de régulateur suprême du fonctionnement de notre démocratie auquel il peut et doit légitimement aspirer. Il a suffi de quelques mois pour balayer ces préventions et découvrir les bienfaits de la « sagesse collective » du Conseil constitutionnel. Car si le Conseil n'est pas forcément composé de sages, il est bien, de par le jeu des nominations et la logique de sa pratique collégiale, une sorte de « sage organique ».

Le jeu des nominations d'abord. Avant d'en bénéficier, je trouvais la procédure baroque. Aujourd'hui, même si mon revirement peut susciter une suspicion légitime, je dois dire que j'en apprécie au contraire les principales caractéristiques : la totale liberté de choix des autorités de nomination qui permet de prendre en compte l'équation personnelle des futurs membres plutôt que leur conformité à un moule générique, le pluralisme des idées et des sensibilités, garanti par la diversité politique de ces autorités et par le renouvellement triennal, le fonds commun enfin que constitue presque toujours l'expérience partagée de la gestion de la Cité ou du service public. Ce mode de recrutement compose un juste milieu entre l'homogénéité uniforme et l'hétérogénéité irréductible. Certaines compositions relèvent même d'une alchimie miraculeuse et créent des synergies d'une surprenante vitalité. Toutes favorisent l'éclosion d'une « sagesse collective » dont la pratique de la collégialité va permettre le développement.

De la collégialité naît une sagesse éminemment dialectique. Conçue, dès la phase préparatoire, dans le débat contradictoire du rapporteur avec des interlocuteurs d'une qualité exceptionnelle (secrétaire général du Conseil, membres du (petit) service juridique, représentants du secrétariat général du gouvernement, etc...), enrichie en séance plénière par le débat très animé entre les membres autour du rapport présenté par l'un d'eux, et accouchée le plus souvent par la maïeutique présidentielle sous la forme de la synthèse la plus acceptable en l'espèce, toute décision du Conseil incorpore une véritable sagesse collective. Dans la synthèse adoptée, chacun voit ce que lui doit et ce que doit à chacun des autres le résultat dynamique auquel on est parvenu, si bien que tous y voient un compromis acceptable plutôt qu'une compromission. C'est dans ce dynamisme contrôlé de la procédure, qu'on retrouve dans le contenu de la décision, que réside la véritable sagesse du Conseil qui déplace, en fonction de l'espèce, avec beaucoup de doigté, le curseur de la décision entre les pôles opposés du changement et de la continuité. Sans un minimum de continuité, l'insécurité juridique naît de l'imprévisibilité. Sans un minimum d'innovation - parfois judicieusement étalée sur plusieurs décisions successives et cumulatives - la norme se durcit et s'assèche ou se détend excessivement et se

liquéfié.

Pour aboutir à ce juste point d'équilibre, il n'est pas nécessaire et ne serait sans doute pas suffisant de recruter neuf juristes, ou neuf anciens parlementaires, ou neuf philosophes, ou même, - horresco referens - neuf sociologues politiques. Mais il est juste et bon d'avoir un peu de tout cela.

La sagesse naît de l'harmonie plus que de l'unisson. Elle est le fait de l'orchestre plus que de chaque instrument. Réduit à la portion congrue d'un neuvième de sage collectif, chaque membre du Conseil ne peut ni se flatter ni s'inquiéter d'être pris lui-même pour un sage.

Faire l'éloge de la sagesse, ce n'est pas ici faire l'éloge d'un type accompli de personnalité, c'est faire l'éloge d'une forme élaborée de démocratie.